

PAR COURRIER

Le 11 juin 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-05-41 – Lettre réponse
V/Réf. 104912

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 mai dernier, concernant des documents relatifs aux sites situés aux 180 et 182, rue Montcalm à Gatineau.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Courriel, 23 septembre 2002, 1 page;
- Lettre, 26 septembre 2002, 1 page;
- Rapport d'inspection, 27 novembre 2002, 4 pages.

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Alexie Gauthier, analyste de votre dossier, au numéro 418 521-3858, poste 4140.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Diane Barry

p. j. (5)

Girard, Claude (R07)

De: 53-54 [mailto:53-54@ville.gatineau.qc.ca]
Envoyé: 23 septembre, 2002 16:13
À: 'claude.girard@menv.gouv.qc.ca'
Cc: 53-54
Objet: procédé de fabrication possiblement polluant...

Monsieur!

Lors d'une intervention de nuit au 180 rue Montcalm (Hull), notre service d'incendie s'est rendu compte qu'une épaisse fumé noir se dégagait d'un conduit situé sur le côté droit du bâtiment au niveau du sous-sol. A cet endroit, se trouve une bijouterie qui fabrique ces propre bijoux et ce procédé de fabrication qui consiste à faire chauffé l'or ou l'argent dans un four à 1500 degrés celcius, produit cette épaisse fumé noir qui elle s'échappe par un conduit qui traverse le mur ci haut décrit. Selon le propriétaire, ce serait due à la cire qui brûle et cela serait un procédé tout à fait correcte et accepté de tous dans l'exercice de moulage.

pourriez-vous S.V.P. voir si cette situation est acceptable ou pas pour l'environnement et si possible, nous informer de la tournure des événements ?

53-54

l'incendie Service de protection contre
de Gatineau

Plainte Claude Girard

CIDREQ: _____
SAGIR
Demande: <i>2002/251</i>
Intervenant: _____
Intervention: <i>300048496</i>
Lieu d'intervention: _____

Hull, le 26 septembre 2002

53-54

**COPIE
DOSSIER**

N/Réf. : 200041251

Objet : Plainte concernant une épaisse fumée noire au 180, rue Montcalm à Hull

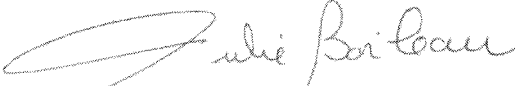
53-54

Nous avons bien reçu le 23 septembre 2002 votre plainte concernant le sujet cité en rubrique.

Nous allons demander à M. Claude Girard, technicien, de donner suite à votre plainte dans les meilleurs délais. Nous vous invitons à communiquer directement avec ce dernier si vous avez des questions concernant votre dossier.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MR/jb


par: Michel Rousseau, ing.
Coordonnateur du secteur industriel

RAPPORT D'INSPECTION

IDENTIFICATION

N/Dossier : 7610-07-01- 03519-00

Date de rédaction : 02-11-27

Date de l'inspection : 02-10-17

Heure : - Arrivée: 10h30
- Départ : 11h00

Inspecteur : Claude Girard

Accompagné de:

Lieu inspecté :

Adresse postale (si différente)

Lot : 1287750, cadastre de Hull
Ville de Gatineau

M. Evenchick Jewellery inc.
180, Montcalm
Hull (Québec) J8Y 3B5

Plaignant (e) :

Rencontré oui [] non [X]

Nom/ adresse

Téléphone

53-54 service des incendies
Ville de Gatineau

Personne (s) rencontrée (s) : Nom

Fonction

Téléphone

53-54 contrôleur

819-771-4229

Pièce (s) annexée (s) : [X] PHOTO (S) Nombre : [3]

BUT (S) DE L'INSPECTION :

Suite à plainte 53-54 du service des incendies de la ville de
Gatineau, vérifier les émissions de fumée noire dans l'atmosphère provenant d'un
four servant à la fabrication de bijoux.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 17 octobre 2002 , je me suis rendu au 180, Montcalm à Gatineau afin de vérifier les émissions de fumée noire dans l'atmosphère en provenance d'une usine de fabrication de bijoux, M. Evenchick Jewellery inc.

Avant d'entrée dans l'immeuble, je constate que 2 affiches, l'une apposée sur la porte d'entrée et l'autre sur le mur extérieur indiquent **Émission de fumée - Situation normale** (voir les photos #1 et #2 en annexe).

Sur les lieux, je rencontre 53-54 contrôleur pour cette entreprise. Je l'informe du motif de ma présence. Il me montre l'endroit où la fumée noire est rejetée dans l'atmosphère. Il m'explique que la fumée est produite par un four alimenté au gaz naturel. Ce four atteindrait une température de 1300 °C. 53-54 me dit que ce four est en opération à partir de 23 h00 et ce pour une partie de la nuit. Des moules de ²³⁻ utilisés dans la fabrication de bijoux sont brûlés. Il y aurait émission de fumée noire ^{24.} pendant environ 2 heures lors de la combustion.

Je remarque qu'un système de soufflerie achemine la fumée vers l'extérieur. Un tuyau sort sur le côté de l'immeuble (la photo #3 montre la sortie du tuyau).

Au moment de l'inspection, j'ai constaté aucune émission de fumée noire dans l'atmosphère.

53-54 m'informe que cette usine de fabrication et de placage de bijoux a été implantée à cet endroit dans les années cinquante. Ils utilisent une multitude de produits chimiques.

Je constate qu'il y a traitement des eaux de procédées avant d'être rejetées à l'égout sanitaire de la ville de Gatineau.

CONCLUSION

Selon les faits observés au moment de l'inspection, je n'ai pas été en mesure de constater le rejet de fumée noire dans l'atmosphère par la compagnie M. Evenchick Jewellery inc.

RECOMMANDATION (S)

Étant donné que le service des incendies de la ville de Gatineau aurait constaté des émissions de fumée noire dans l'atmosphère après 23h00, je recommande que l'analyste concerné fasse parvenir une lettre à la compagnie lui indiquant d'apporter les correctifs qui s'imposent afin de respecter la réglementation.

VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Claude Girard


(signature)

02-11-27
A/M/J

VÉRIFIÉ PAR : Lazar Repciuc


(signature)

02/11/09
A/M/J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

A envoyer un avis d'inspection article 10 du
Règlement sur la qualité de l'atmosphère/ suite à la
consultation des pompiers

M. EVENCHICK JEWELLERY INC.

Rachel

180 Montcalm St.
Hull, Que. J8Y 3B5
Tel.: (819) 771-4229

President
Brian Evenchick
Fax: (819) 777-9447

IDENTIFICATION: *M. Ebenchiek Jewellery inc.*

PHOTO: #1 DATE: 02-10-17

NOTE:

*Affiche sur la porte
d'entrée*



PHOTO: #2 DATE: 02-10-17

NOTE:

*Affiche sur le mur
à l'extérieur de l'immeuble*



PHOTO: #3 DATE: 02-10-17

NOTE:

*Flèche indiquant la
sortie de la fumée
provis dans l'atmosphère*



PHOTOGRAPHE:
L. Girard